

FRANCE

Collectivités locales : le retour du « bonus malus »

Un rapport remis à M. Hollande préconise de pénaliser les institutions trop dépensières

L'objectif a été chiffré par Manuel Valls le 8 avril : le premier ministre entend réduire de 3 milliards d'euros par an, d'ici à 2017, les dotations de l'Etat aux collectivités locales sur un total de près de 60 milliards, chaque année. Pour mettre au régime sec régions, départements, communes ou intercommunalités, le gouvernement pourrait s'inspirer du rapport remis, mercredi 16 avril, à François Hollande par Martin Malvy, président (PS) de la région Midi-Pyrénées et Alain Lambert, président (UMP) du conseil général de l'Orne. En octobre 2013, les deux grands barons locaux s'étaient vu confier par le chef de l'Etat une mission sur « la maîtrise collective des finances publiques ».

Les deux rapporteurs proposent de conditionner les dotations de l'Etat aux collectivités à leurs efforts de maîtrise de leurs dépenses. « Il n'y aura pas de maîtrise des dépenses publiques locales sans mise sous contrainte forte des recettes des collectivités », postulent-ils dans leur rapport. « Les marges de manœuvre existent », selon eux, mais les collectivités, « du fait de leur proximité » avec les habitants, « sont confrontées à une demande constante de service public ». Autrement dit, l'Etat est seul en mesure de leur imposer une diète.

Pour obliger les collectivités locales à se serrer la ceinture, ils préconisent de s'inspirer de la méthode prévue « pour l'Etat et la Sécurité sociale ». Ils proposent que soit instituée une « loi financière » qui fixerait « des Objectifs

nationaux d'évolution des dépenses des administrations locales, à l'instar de l'Ondam pour la loi de financement de la Sécurité sociale ». Ce texte de loi fixerait, chaque année, « les flux financiers entre l'Etat et les collectivités » (dotations, cofinancements) ainsi que les perspectives de leurs recettes et de leurs dépenses. Cette loi prévoirait « les mesures à prendre » en cas de « dérive » constatée des dépenses de collectivités.

Donnant-donnant

Un « pacte de maîtrise des ressources » établirait, chaque année, une ligne de conduite financière et fixerait le seuil de déclenchement de sanctions. Les collectivités qui ne respecteraient pas leurs engagements se verraient infliger une « minoration » de leurs dotations qui s'ajouterait à la baisse générale des concours de l'Etat. Pour que les élus ne soient pas tentés d'augmenter les impôts pour compenser ce manque à gagner, le rapport envisage « un gel temporaire des taux » de fiscalité locale, voire des « recrutements ».

En prônant un système de donnant-donnant, MM. Malvy et Lambert relancent une idée défendue par Nicolas Sarkozy, pendant la campagne présidentielle, celle d'un « bonus-malus » pour les collectivités permettant de récompenser les économes et de pénaliser les dépensières. A l'époque, cette idée avait déclenché un tir de barrage des élus locaux à gauche mais aussi à droite. ■

BÉATRICE JÉRÔME